

avec solennité au-dessous du grand autel ou dans le Trésor de l'église pour y être conservées. Lesdites reliques ayant été apportées le soir de Sainte-Madeleine, toutes les choses susdites furent faites et observées et toutes les processions de la ville et des faubourgs qui avaient été convoquées à cet effet s'y trouvèrent avec grand concours de peuple. »

Le 18 décembre 1394, le Chapitre, en signe de reconnaissance de ce don, décida « qu'on érigerait au duc de Berry une statue en pierre tirée de la carrière que le Chapitre possédait près d'Anse; il commanda en même temps, les statues du pape Clément VII qui avait accordé des indulgences, du roi de France et du duc de Bourgogne » (Reg. cap., liv. 5, f° 81).

Le duc de Berry, si on en croit Clapasson, « aurait eu une dévotion particulière envers l'Église de Lyon et se fit recevoir chanoine de la cathédrale. On trouve dans le livre V des registres capitulaires l'acte des preuves que ce prince donna de sa noblesse, pour être reçu chanoine. Il avait nommé les princes Jean de Sancerre, Louis d'Etampes, l'archevêque de Lyon et quelques autres seigneurs pour faire ses preuves ».

Le 21 juin 1486, le Chapitre, toujours préoccupé du soin d'entretenir les reliques en grande vénération, ordonna « qu'elles seraient gardées, selon l'usage, par MM. les chanoines, custodes et chevaliers incorporés et autres de l'église, sous peine de 10 sols pour les chanoines, chevaliers, incorporés, et 5 sols pour les prêtres simples et 2 sols et demi pour les clercs et clergeons » (Reg. cap., liv. 28, f° 87).

Le reliquaire de Saint-Jean devait être refait en 1520; mais ce projet ne fut pas mis à exécution; on y songea de nouveau en 1530 et un s. Augustin, orfèvre, à Lyon, reçut du Chapitre 101 marcs d'argent pour sa confection, mais la mort l'en empêcha, et on voit, le 4 juillet 1530, plusieurs orfèvres, ses cautions, rendre au Chapitre 91 marcs et une once d'argent, ainsi que l'or et les pierreries que le s. Augustin avait reçus, sans préjudice du surplus » (Reg. cap., liv. 40, f° 154).

En 1448, le Trésor possédait aussi une « *Ymage* de saint Jean-Baptiste », laquelle est ainsi indiquée sur l'inventaire de cette époque :